

SIGMA GESTION
5 rue Frédéric Bastiat
75008 Paris
SOCIÉTÉ DE GESTION

FCPI-ENLIGNE
FCPI
DCGA - 47 rue Poterne
21200 BEAUNE
code : 72111

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
50 Bd Haussmann
75431 Paris cedex 09
DÉPOSITAIRE

FIP SIGMA GESTION FORTUNA

Fonds d'Investissement de Proximité Article 214-41-1 du Code Monétaire et Financier (CMF)
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 mars 2008

Code Isin :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS A (Jusqu'au 31 Décembre 2008)

I. Etat civil du souscripteur (merci d'écrire en lettres capitales) : (Merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité).

Mr Mme Mlle Mr et Mme

A remplir en cas d'une souscription au nom de Mr & Mme

Nom :

Nom :

Nom de jeune fille :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Prénoms :

Nationalité :

Nationalité :

Né(e) le : . . / . . / à Dept (. .)

Né(e) le : . . / . . / à Dept (. .)

Adresse postale :

Code postal : Ville :

E-mail : (A renseigner si vous souhaitez accéder à votre espace personnalisé sur le site internet du Fonds)

Veuillez indiquer le cas échéant votre adresse fiscale si elle est différente de votre adresse postale :

Adresse fiscale :

Code postal : Ville :

2. Récépissé établi dans le cadre des dispositions des articles L.341-12 et L.341-161 V du CMF :

Je reconnais avoir acquis le **FIP SIGMA GESTION FORTUNA** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et avoir pris connaissance de la Notice d'information du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA**.

Je reconnais que, ci-après dénommé le "démarcheur",

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA** ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs au **FIP SIGMA GESTION FORTUNA** requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au **FIP SIGMA GESTION FORTUNA** et reconnaît que j'ai pris connaissance de la Notice d'information du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA** ;
- m'a également informé :
 - de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 1 et II du CMF ;
 - qu'en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA**, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.
 - de l'existence en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA** d'une possibilité de recours extrajudiciaire auprès du service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02).
- le démarcheur m'a informé que le droit applicable aux relations précontractuelles et au contrat de souscription est le droit français.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion.

Art. L. 341-1 du CMF: « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part un accord sur:

La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1; Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative du démarchage, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins... »

MENTION OBLIGATOIRE A RENSEIGNER :

Date de signature du récépissé : . . / . . / 2008

Signature du Souscripteur :

Signature du Conjoint :

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds.

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Fonds est placé sous le régime des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) conformément à l'article L.214-41-1 du Code Monétaire et Financier. Il est commercialisé par toute entreprise habilitée à cet effet par la Société de gestion.

Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers, par exemple des actions ou des fonds (ceci est défini dans la présente notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales, souvent de petite taille, dont le délai de maturation est en général plus important.
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

La part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la SIGMA GESTION est la suivante :

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
Croissance Grand Est	Fin 2004	26,82% au 30/06/07	30/06/2008
Croissance Grand Est 2	Fin 2006	3,92% au 30/06/07	30/06/2009
Croissance Grand Est 3	Fin 2007	NA	30/06/2010

3. Nombre de parts souscrites et livraison :

..... (1) Parts A d'une valeur unitaire de 100 euros, majorée des droits d'entrée de 5% TTC (2).

Soit, un montant total de euros (*souscription + droits d'entrée*).

(1) : souscription minimale de 20 Parts A. Souscription réalisable uniquement en nombre de parts entier

(2) : les droits d'entrée ne peuvent pas être supérieurs à 5% TTC.

Les parts A correspondantes seront inscrites en compte nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde (*Veillez joindre une photocopie de votre pièce d'identité*).

SEULES LES SOUSCRIPTIONS DEPOSEES A LA SOCIETE DE GESTION AU PLUS TARD LE 12 MAI 2008 PERMETTRONT DE BENEFICIER DE LA REDUCTION ISF AU TITRE DE L'ANNEE 2008.

4. Engagements spécifiques en vue de bénéficier des avantages fiscaux :

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information relative au FIP SIGMA GESTION FORTUNA (le « Fonds »). En application de l'article L 214-24 du Code Monétaire et Financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds dont un exemplaire est tenu à ma disposition (cf. ci-contre). Je m'engage irrévocablement à souscrire au nombre de parts susmentionné. Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus pour les personnes physiques aux articles 163 quinquies B, 199 terdecies OA et 885 O V bis du Code Général des Impôts, je m'engage à conserver les parts souscrites pendant une durée minimum de 5 ans jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de ma souscription. Je déclare être informé que moi-même, mes ascendants et descendants, mon conjoint, ses ascendants et descendants, ne doivent pas détenir ensemble, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du Fonds et directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans

les bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans l'actif du Fonds ou détenus à ce taux au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

J'ai noté qu'en cas de non respect de l'un de mes engagements, je supporterais une reprise de réduction d'impôt et/ou, les revenus précédemment exonérés seraient ajoutés à mon revenu imposable et les plus values imposées selon le régime de droit commun. Le bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

Le souscripteur peut à tout moment se procurer gratuitement le règlement du FIP SIGMA GESTION FORTUNA en effectuant une demande écrite auprès de la Société de Gestion (SIGMA GESTION - 5, rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris), du Dépositaire (Société Générale - 50, Bd Haussmann - 75431 Paris cedex 09) ou du Distributeur.

5. Mode de règlement :

Je joins un chèque à l'ordre du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA** de (*somme à écrire en toute lettre*) :

6. Approbation de la souscription :

MENTION OBLIGATOIRE A RENSEIGNER :	Date d'approbation de la souscription :	En cas de démarchage (2), la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Partie I ci-jointe).
<u>Signature du Souscripteur :</u>	<u>Signature du Conjoint :</u>	

QUESTIONNAIRE RELATIF A LA CONNAISSANCE DU CLIENT

(A joindre au Bulletin de souscription)

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L. 533-4 du Code monétaire et financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans le FIP SIGMA GESTION FORTUNA, avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information de Sigma Gestion, resteront strictement confidentielles.

1) IDENTIFICATION DU CLIENT (Cocher la case correspondante)

Monsieur Madame Mademoiselle Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse.....

.....

Situation familiale du client Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf/Veuve Pacsé(e)

Situation professionnelle du client Salarié Profession libérale Chef d'entreprise Artisan

Retraité Etudiant Autre :.....

Situation fiscale du client Résident français Non résident :

2) SITUATION PATRIMONIALE DU CLIENT (Cocher la case correspondante)

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Part du portefeuille de valeurs mobilières dans votre patrimoine total :

Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%

Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR dans ce portefeuille de valeurs mobilières :

Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%

3) EXPERIENCE DU CLIENT EN MATIERE D'INVESTISSEMENT (Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier avec un conseiller financier ? Oui Non

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier sans conseiller financier ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de tout ou partie de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments financiers entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM Actions OPCVM obligataires OPCVM monétaires

FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé Autres :

4) OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE CLIENT (Cocher la case correspondante)

Mesure de la tolérance au risque - En contrepartie des possibilités importantes de profit à long terme, le client accepte de prendre un risque élevé sur le capital investi dans le FIP SIGMA GESTION FORTUNA.

Oui Non

Horizon d'investissement - En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du FIP SIGMA

GESTION FORTUNA, le client accepte de conserver ses parts pendant toute la durée de vie du FIP SIGMA GESTION FORTUNA.

Oui Non

Je certifie avoir pris connaissance de la Notice d'information du FIP SIGMA GESTION FORTUNA, y compris l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans cette notice. Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts du FIP SIGMA GESTION FORTUNA en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à, le